



## NOTE D'HONORAIRES ET DE FRAIS PROJECTS / SÉANCES

Pour les versements sur le compte d'une entreprise  
veuillez joindre ce formulaire à la facture.

Nom :

Prénom :

Rue/No :

NPA/Lieu :

Date de  
naissance :

**A ne remplir qu'en cas d'indemnisation d'une person-  
ne privée !**

No AVS :

No IBAN/compte :

Banque / Post :

NPA/lieu (Banque) :

Titulaire du compte :  
(si différent)

Date			
manifestation/projet			
Section de frais (à remplir par la direction du projet)			
Lieu			
Honoraire (CHF) <sup>1</sup>			
Train 1ère cl. (CHF)			
Auto : km/CHF -.70			
Restauration <sup>2</sup> (CHF)			
Hébergement <sup>2</sup> (CHF)			
Divers (CHF)			
Total (CHF)			
Remarques			

<sup>1</sup> Tarif des indemnités conforme à «Règlement pour les indemnités de séance et les débours dans le cadre de projets », ou bien selon le guide pour les projets VSA ([www.vsa.ch/fr/le-vsa/travail-associatif-et-de-projet/](http://www.vsa.ch/fr/le-vsa/travail-associatif-et-de-projet/)).

Les factures relatives aux frais et dépenses doivent être présentées au bureau du VSA dans les 30 jours suivant la prestation de service.

<sup>2</sup> Uniquement sur présentation de justificatifs. Les frais de repas ne peuvent être remboursés que jusqu'à concurrence de CHF 30,- par personne. Les consommations de boissons alcoolisées ne sont pas remboursées.

Date :

Ce formulaire est valable sans signature.

Visum VSA :